

EMT de TOULOUSE

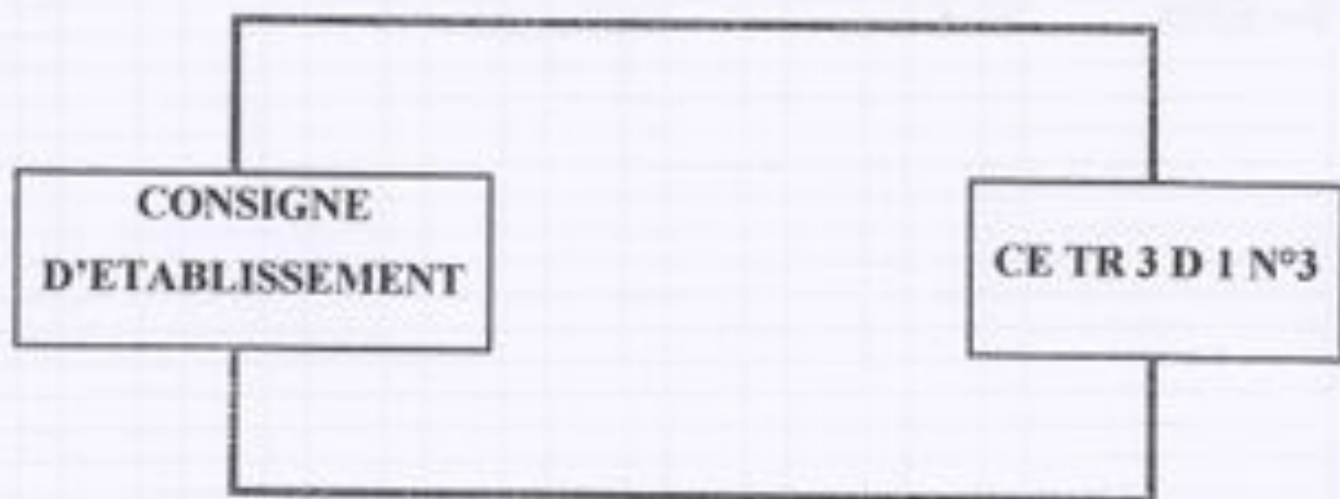
Gérant : CUP T

Tél : 45.12.82

SNCF

DIRECTION DE TOULOUSE

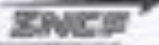
Rédaction du 16 Mars 1999



COMMANDE DES AGENTS DE CONDUITE

EXEMPLAIRE N° 1

Applicable à partir du 01/04/1999

 ENCFT EMIT TOULOUSE	Commande des agents de conduite		Page : 3
	CE TR 3 D 1 N°3		Rectificatif n° de

Rectificatifs

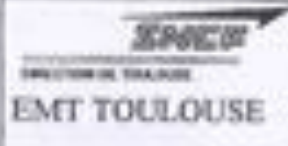
N°	Date		N°	Date	
	Emission	Application		Emission	Application
1			6		
2			7		
3			8		
4			9		
5			10		

Documents interdépendants

R PS 4 A N°1


Périodicité

Les dispositions communes de cette consigne seront relues par le rédacteur en Septembre de chaque année.

	Commande des agents de conduite		Page : 4 Rectificatif n°- de -/-
	CE TR 3 D 1 N°3		

SOMMAIRE

- | | |
|-------------|--|
| Article 1 - | Textes abrogés |
| Article 2 - | Objet |
| Article 3 - | Organisation générale |
| Annexe 1 - | Commande des agents de conduite de l'UP traction de TOULOUSE
site de TOULOUSE |
| Annexe 2 - | Commande des agents de conduite de l'annexe traction de SAINT JORY |
| Annexe 3 - | Commande des agents de conduite de l'activité traction de FOIX |
| Annexe 4 - | Note d'information aux agents de conduite et agents circulation de FOIX |

 EMT TOULOUSE	Commande des agents de conduite		Page : 5 Rectificatif n° - du
	CE TR 3 D 1 N°3		

Article 1 - Textes abrégés

CE TR 3 D 1 N°3 du 11/12/89


Article 2 - Objet

L'objet de la présente consigne est de définir l'organisation locale conformément au R. PS 4 A N°1 du 23/10/80 de la commande des agents de conduite de l'UP Traction de TOULOUSE site de TOULOUSE, des agents de conduite de l'annexe traction de SAINT JORY et de l'activité traction de FOIX .

Article 3 - Organisation générale

L'organisation de la commande des agents de conduite de l'UP Traction de TOULOUSE est définie en fonction des spécificités locales. Les procédures mises en oeuvre pour assurer la commande des agents de conduite sont reprises en :

- annexe 1 pour les agents de l'UP traction de TOULOUSE site de TOULOUSE ;
- annexe 2 pour les agents de l'annexe traction de SAINT JORY ;
- annexe 3 pour les agents de l'activité traction de FOIX .

	Commande des agents de conduite		Page : 7
	CE TR 3 D 1 N°3		Rectificatif n° du --/--

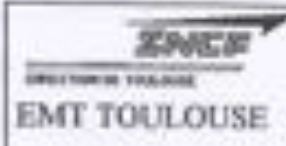
7) *En cas de circonstances exceptionnelles* le service de commande peut être amené à appeler un agent à son domicile.
Il est bien entendu que ces appels sont limités à ces circonstances.

8) *Agents en exemption de service (Avis d'établissement n° 10 du 20/02/91)*

L'agent doit appeler le service de commande le dernier jour de son arrêt de travail afin de le renseigner sur son éventuelle reprise.

Article II Régularisation comptable

- a) *Agent non abonné au réseau des télécommunications ou changeant de domicile :*
- si l'agent désire être relié au réseau l'installation est réalisée aux frais du service;
 - si l'agent ne désire pas être relié au réseau ce dernier prend ses dispositions pour être commandé d'après les modalités prévues ci-dessus.
- b) *Redevance d'abonnement téléphonique :*
- la redevance est prise en charge par le service si l'agent a communiqué son numéro de téléphone.
- c) *Communications téléphoniques :*
- le numéro appelé est un numéro vert 08 00 01 61 49, la taxe est payée par le service.

 EMT TOULOUSE	Commande des agents de conduite		Page : 8 Rectificatif n°- du <i>contenu</i>
	CE TR 3 D 1 N°3		

ANNEXE 2

Agents de l'annexe traction de SAINT JORY

1) Les agents de conduite de l'annexe traction de SAINT JORY doivent pour être commandés, lorsqu'ils sont disponibles, téléphoner en priorité à l'annexe traction de SAINT JORY pendant les heures de présence de l'assistant gestion du lundi au samedi de 8.00 à 17.00


- N° Tel Télécom 05.61.70.55.51 ou 05.61.10.18.51
- N° Tel SNCF 45.18.51

2) Les agents de conduite doivent téléphoner dans les plages horaires définies ci-dessous

- 08.30
- 11.30 ou 14.00
- 16.30

En dehors de ces plages horaires, l'agent devra, à la demande de l'assistant, téléphoner à l'UP Traction de TOULOUSE

- N° Vert 08.00.01.61.49

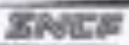
	Commande des agents de conduite		Page : 9
	CE TR 3 D 1 N°3		Rectificatif n°- de -/-/-

ANNEXE 3

Agents de l'activité traction de FOIX

Les agents de conduite de l'annexe traction de FOIX *en service facultatif* doivent appeler le N° Vert de l'UP Traction de TOULOUSE 08.00.01.61.49. dès la fin de leur service à leur résidence.

Si le gestionnaire dispose d'une commande, celle-ci leur sera délivrée, dans le cas contraire le gestionnaire demandera à l'agent de renouveler son appel.

 DIRECTION DE TOULOUSE EMT TOULOUSE	Commande des agents de conduite		Page : 10 Rectificatif n°- du <i>inf/inf</i>
	CE TR 3 D 1 N°3		

ANNEXE 4

**EMT DE TOULOUSE
UP TRACTION**

NOTE AUX AGENTS DE CONDUITE ET AUX AGENTS CIRCULATION DE FOIX

Compte tenu des problèmes rencontrés pour assurer la commande des agents de conduite de l'activité traction de FOIX, une modification de la procédure est mise en place à compter du 1er AVRIL 1999.

Procédure actuelle

Les commandes sont faxées à l'agent circulation de la gare de FOIX.
 Les agents de conduite appellent ou sont appelés par l'agent circulation de la gare de FOIX.

Nouvelle procédure

En période FAC les agents devront téléphoner au service de commande de l'UP traction de TOULOUSE en composant le n° vert 08 00 01 61 49.

En FAC après absence (RP, C, RG, etc) l'agent appelle le service de commande de manière à pouvoir honorer une prise de service dès l'expiration de son repos.

En FAC après une journée de service l'agent appelle le service de commande lors de sa fin de service à FOIX. En fonction du service à assurer le gestionnaire commandera l'agent ou lui fixera une heure d'appel.

Nom du document	CE TR 3 D I N°3
Applicable au	01/04/99
Rectificatif	néant
Date du dernier rectificatif	sans objet
Nom	
Numéro de l'exemplaire	
Date de réception	
Visa	

COMPLÉTER LES RUBRIQUES,

PLIER SUIVANT LES POINTILLES, AGRAFER, METTRE AU COURRIER

Mr le ...G.H.P.....Traction...de...TOULOUSE
E.M.T. de TOULOUSE

CRT TOULOUSE

